

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DAOURS

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 8 + 2 pouvoirs

Séance du 29 novembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 29 novembre 2018, à vingt heures trente,
le Conseil Municipal de la commune de Daours, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe DINE, Maire.

DATE D’AFFICHAGE : 23/11//18

PRÉSENTS : MM. Philippe DINE, Didier BARDET, Jérôme DINE, Patrick DUMOULIN, Stéphane RICHARD, Giovanni BOSCO et Mesdames Nicole GIGUÈRE, Céline RUTTEN

ABSENTS EXCUSÉS : Sébastien CARETTE, Antoine TERRIER, Solène BERTIAUX, Patricia GEORGET, Mme PORTEJOIE qui donne pouvoir à M. DINE Philippe, Sophie DUCHAUSSOY qui donne pouvoir à Céline RUTTEN.

Madame Céline RUTTEN a été nommée secrétaire de séance

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30, après l'appel de tous les conseillers présents.
Après avoir vérifié que tout le monde avait reçu le compte-rendu de la dernière séance de conseil, il demande si chacun approuve ce compte-rendu ; n'appelant aucune observation, le compte-rendu du conseil du 31 octobre 2018 est adopté à l'unanimité.

1. CONTRAT ASSURANCE PERSONNEL

Le Centre de Gestion (regroupement de contrats des communes) propose 10 107 € au lieu de 12 000 € par la CNP, via la Sofaxis.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à l'unanimité, la proposition du CDG 80.

2. REGLEMENT DU CIMETIERE

Un avenant a dû être élaboré pour compléter l'actuel règlement : précision sur l'adresse, 15 ans au lieu de 10 ans pour retourner les tombes indigentes.(craie dans le sous-sol), caveau sans fond obligatoire pour éviter les glissements, les effondrements, ouverture par le dessus obligatoire, plantations uniquement sur le terrain imparti à la famille, colombarium avec les mêmes plaques pour tout le monde.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte l'avenant au règlement à l'unanimité.

3. TRANSFERT DE CHARGES VERS LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE SOMME CCVS

La compétence « eaux pluviales » échoue à la communauté de communes du Val de Somme au 01/01/2019. Chaque commune va abonder au budget de cette compétence : 2989 € pour Daours pour 2929 mètres linéaires à entretenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

4. BILAN D'ACTIVITES DE LA CCVS en 2017.

Comme chaque année, la CCVS propose à l'assemblée son bilan d'activités : M. Bardet retrace l'année de la CCVS, dans ses différents domaines de compétence. Il en ressort une bonne santé financière de la com. de com.

.Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le bilan de la com. de com.

5. TAXE D'AMENAGEMENT

Monsieur le Maire propose de passer la taxe d'aménagement de 3 à 4 % : il s'agit d'une taxe versée par un nouvel habitant, payée une seule fois, en cas de construction.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à la majorité. (un contre et 9 pour)

6. VENTE DU CORBILLARD

Monsieur le Maire propose la vente du vieux corbillard qui appartient aux deux communes Daours et Vecquemont : 300 € proposés par un seul acheteur, répartis au prorata des habitants soit 120 € pour Vecquemont et 180 € pour Daours.

Le conseil accepte à l'unanimité le tarif proposé et la répartition.

7. INDEMNITE DE CONSEIL DU COMPTABLE DU TRESOR

Pour ses conseils et son aide à l'élaboration du budget, la comptable du trésor à Corbie a droit à une indemnité de 438.27 €, tarif établi sur la base du montant des dépenses de l'exercice.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité.

8. DECISION MODIFICATIVE

Avec la nouvelle échéance de l'emprunt sur le tracteur Etésia, il nous faut prendre 2000, 00 € du compte 21318 pour le mettre au 1641. De même, il faut prendre 30 € au 6541 pour les mettre sur le 66111 quant aux intérêts financiers.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité les propositions de M. le Maire.

9. CREATION D'UNE PLACE POUR HANDICAPE AU 2, RUE DU VIEUX CIMETIERE

Monsieur le Maire propose de configurer en plus deux ou trois emplacements supplémentaires
Adopté à l'unanimité.

10. RAPPORT SUR L'ASSAINISSEMENT DE LA SAUR

Débit hydraulique : 120% plus de demande d'arrivée. On traite plus que ce qu'on tire...donc, il y a bien un apport d'eau supplémentaire.. les eaux pluviales, sans doute.

Problème d'arrivée d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement.

Réhabilitation d'une partie de réseau sur Daours.

Monsieur BARDET retrace ce rapport en le résumant ;

M. RICHARD s'interroge car le rapport dit d'un côté que l'eau n'est pas conforme, et plus loin, qu'elle est conforme (35157m3) ; adopté avec questionnement demandé, néanmoins à la SAUR.

11. PROBLEME DE SECURITE RUE DE PONT NOYELLES :

Au vu des gros problèmes de sécurité posé dans la commune sur le plan routier, M. le Maire propose à son conseil le devis pour une étude poussée sur l'ensemble du territoire communal : 8500 € HT Prix de l'étude subventionnée à 50% par le Conseil Départemental.

La première intervention se passerait au niveau de l'école.

Le conseil autorise Monsieur le Maire à signer le devis.

Adopté à l'unanimité.

12. DEVIS SONORISATION SALLE DES FETES.

3 devis sont à étudier : 19703 € avec 6 enceintes réparties sur la salle

15566 € avec 6 enceintes

15005 € avec 6 enceintes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte le devis numéro 1 à 19 703 €.

DIVERS : INFOS

Lettre de remerciements d'habitants de Daours, concernant la propreté du cimetière.

Propositions de balades nature avec un guide. (Voir flyer en mairie si intéressé)

Tablettes numériques à l'école : en plus de la Poste, une autre société propose ses tarifs : à étudier.

Demande d'aide des restos du cœur.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 Heures 30.

Le Maire, Philippe DINE

